



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 06 janvier 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 24.12.2025, par l'entreprise PARERA, 32 rue de la tuilerie, 37550 ST AVERTIN pour le compte de ENEDIS
- Afin de permettre le bon déroulement de la livraison et du raccordement du poste électrique ENEDIS, au gimonets, à HENRICHEMONT, à compter du 19.01.2026 et ce pendant 180 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise PARERA, 32 rue de la tuilerie, 37550 ST AVERTIN pour le compte de ENEDIS, au lieu dit des gimonets à HENRICHEMONT, à compter du 19.01.2026 et ce pendant 180 jours calendaires ;

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite au lieu dit des Gimonets pendant le temps de l'intervention.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260106-2026_003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2026

Publication : 07/01/2026

POUR LE MAIRE Le Maire,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ Gilles BUREAU

Publié sur le site de la commune le 07/01/2026

